



VOYAGE D'ÉTUDES TRANSITION AGRICOLE DANS LES TERRITOIRES : TÉMOIGNAGES ET RETOUR D'EXPÉRIENCES INNOVANTES MENÉES SUR DOUAISIS AGGLO

10 OCTOBRE 2019

DOSSIER DE PRESSE

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES



INTERVENTION DE



UN ÉVÉNEMENT



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

ORGANISÉ EN
PARTENARIAT AVEC





SOMMAIRE

INVITATION.....	P 2
PROGRAMME DU VOYAGE D'ÉTUDES	P 3
2 FOCUS PARMIS LES 4 VISITES PROPOSÉES	
LE NOUVEAU DISPOSITIF RÉGIONAL P.A.N.I.E.R.S., POUR FAVORISER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS	P 4-5-6
MISE EN VALEUR DES TERRES D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	P 7-8-9

INVITATION

VOYAGE D'ÉTUDES
**TRANSITION
AGRICOLE DANS
LES TERRITOIRES :**
TÉMOIGNAGES
ET RETOUR
D'EXPÉRIENCES
INNOVANTES MENÉES
SUR DOUAISIS AGGLO

Bio en Hauts-de-France, l'organisation régionale de l'agriculture biologique, a le plaisir de vous inviter à la rencontre des territoires Bio.

Plusieurs collectivités des Hauts-de-France ont investi le champ de l'agriculture biologique pour répondre aux enjeux du développement économique et de transition écologique de leur territoire.

Nous vous invitons à rencontrer les acteurs de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et découvrir leur expérience :

RENDEZ-VOUS LE 10 OCTOBRE 2019 À 9H15

À LA MAISON DE L'ÉCOQUARTIER – LE RAQUET

RUE JEAN-BAPTISTE COROT, 59450 SIN-LE-NOBLE.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis nous accueille pour découvrir des actions concrètes en faveur de la transition agricole et alimentaire du territoire :

- mise à disposition de foncier pour permettre à des agriculteurs locaux de se tester en bio,
- sécurisation de foncier pour favoriser l'installation en agriculture bio,
- programme d'accessibilité à une alimentation durable pour des familles en précarité, ...

Vous aurez l'occasion de rencontrer les différents protagonistes de ces actions : institutionnelles, structures d'accompagnements et bénéficiaires.

Vous trouverez ci-après 2 focus sur les visites Initiative P.A.N.I.E.R.S ainsi que l'action foncière en faveur de l'installation.

Pour de plus amples renseignements et vous permettre de vous inscrire, nous vous invitons à contacter Delphine Beun, chargée de mission Eau et territoires au 07 87 32 45 14 ou d.beun@bio-hdf.fr.

Le nombre de places disponibles étant limité, nous vous invitons à vous inscrire, dès à présent, avant le 7 octobre.

Un transport par bus est organisé pour le déplacement d'un site à l'autre.

Le déjeuner est offert. Le retour à la Maison de l'Ecoquartier est prévu à 16h30.

Nous espérons que cette proposition de rencontres avec les collectivités locales retiendra votre attention.

PROGRAMME

- Accueil à 9h00 à la Maison de l'Écoquartier du Raquet
- Accueil de Douaisis Agglo et de Bio en Hauts-de-France : présentation du projet politique de Douaisis Agglo et de la démarche engagée depuis une dizaine d'années
- Présentation et échanges autour de 4 initiatives remarquables :
 - Installation d'un Jardin de Cocagne sur l'Écoquartier du Raquet
 - Un espace test pour permettre à des producteurs conventionnels de démarrer en bio
 - Initiative P.AN.I.E.R.S. pour favoriser l'accès à une alimentation durable pour les publics précaires
 - Modification du P.L.U. pour installer un producteur bio
- 16h30 : Verre de l'amitié

**Inscription obligatoire
avant le 7 octobre,
nombre de places limité !**

auprès de Delphine Beun

07 87 32 45 14 ou d.beun@bio-hdf.fr

**Lieu départ
et arrivée** Maison de l'Écoquartier
du Raquet
Rue Jean-Baptiste Corot
59450 Sin-le-Noble



* NOUVEAU SITE

WWW.BIO-HAUTSDEFRANCE.ORG/COLLECTIVITE

Évènement organisé
par Bio en Hauts-de-France
en ouverture du
« Mois de la Bio »



**LE MOIS
de l'agriculture bio en région**

une initiative du Réseau régional des Territoires Bio



CONTACTS MÉDIA

CHARGÉE DE COMMUNICATION **VIRGINIE ROLAND**, 03 22 22 58 30 OU 07 87 32 86 37, V.ROLAND@BIO-HDF.FR

CHARGÉE DE MISSION EAU ET TERRITOIRES **DELPHINE BEUN**, 07 87 32 45 14, D.BEUN@BIO-HDF.FR

ACTEURS D'UNE COLLECTIVITÉ
SUR LE TERRITOIRE DES HAUTS-
DE-FRANCE, VOUS SOUHAITEZ
FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS
À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ.

P.A.N.I.E.R.S.*

**Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive,
Écologique, Régionale et Solidaire*



LE DISPOSITIF P.A.N.I.E.R.S. PROPOSE :

- **De lever les obstacles au bien-être alimentaire pour les personnes en situation de précarité :**
 - Des produits bio locaux de saison pour tous !
 - Un accompagnement durable vers le bien-être alimentaire !
- **De soutenir l'agriculture biologique régionale :**
 - S'appuyer sur les agriculteurs bio du territoire !
 - Des prix rémunérateurs pour les producteurs !



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •



Le **dispositif PANIERS** est issu de l'union de trois acteurs régionaux de l'agriculture biologique pour tous :



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Bio en Hauts de France : l'association des agriculteurs biologiques des Hauts-de-France, ouverte à tous les acteurs de la filière.



Réseau des AMAP Hauts-de-France : l'association régionale des Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et des fermes en AMAP



Les Anges Gardins : l'association pour l'insertion, l'éducation permanente, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation.

POURQUOI ?

Pour contribuer à la réduction des inégalités sociales, alimentaires et sanitaires

- Pour permettre la relocalisation de la production et de l'alimentation
- Pour favoriser la construction et la consolidation de filières bio équitables
- Pour offrir à tous les habitants de votre territoire une alimentation saine et de qualité

POUR QUI ?

Des personnes et familles en situation de précarité, pour qui l'accès à une alimentation saine et durable est parfois difficile. Ce public cible sera identifié sur chaque territoire par les structures relais partenaires (CCAS, épicerie sociale et solidaire, structures de réinsertion, associations).

SUR CHAQUE TERRITOIRE

Un comité de pilotage/territoire, qui réunit :

- Les producteurs
- Les structures-relais
- Les usagers (1 représentant-e/structure-relai, élu pour 2 ans par tous les usagers du dispositif dans sa structure)
- La collectivité

Ce COPIL est animé par la structure coordinatrice (une de nos 3 structures).

Ces acteurs se mettent d'accord, au lancement du projet, sur la rédaction et la signature d'une application locale de la Charte.

Ils évaluent et assurent le suivi du dispositif sur le territoire : bilans annuels, utilisation des outils régionaux d'évaluation.

Ils décident ensemble des orientations du projet : perspectives de développement au travers de nouvelles structures-relais, de nouveaux producteurs, nouvelles actions d'accompagnement : choix d'organiser une conférence, un repas, etc.

Transmet la charte locale présentant le projet local à financer.

Transmet les bilans et fait remonter les difficultés, besoins, et propositions d'amélioration.

FONDS DE DOTATION

Commission d'orientation et d'agrément

- Un collège usagers
- Un collège producteurs
- Un collège structures-relais
- Un collège collectivités

Fait remonter du terrain les éventuelles difficultés et pistes d'amélioration pour le fonctionnement du dispositif dans son ensemble.

Fait des propositions au CA.

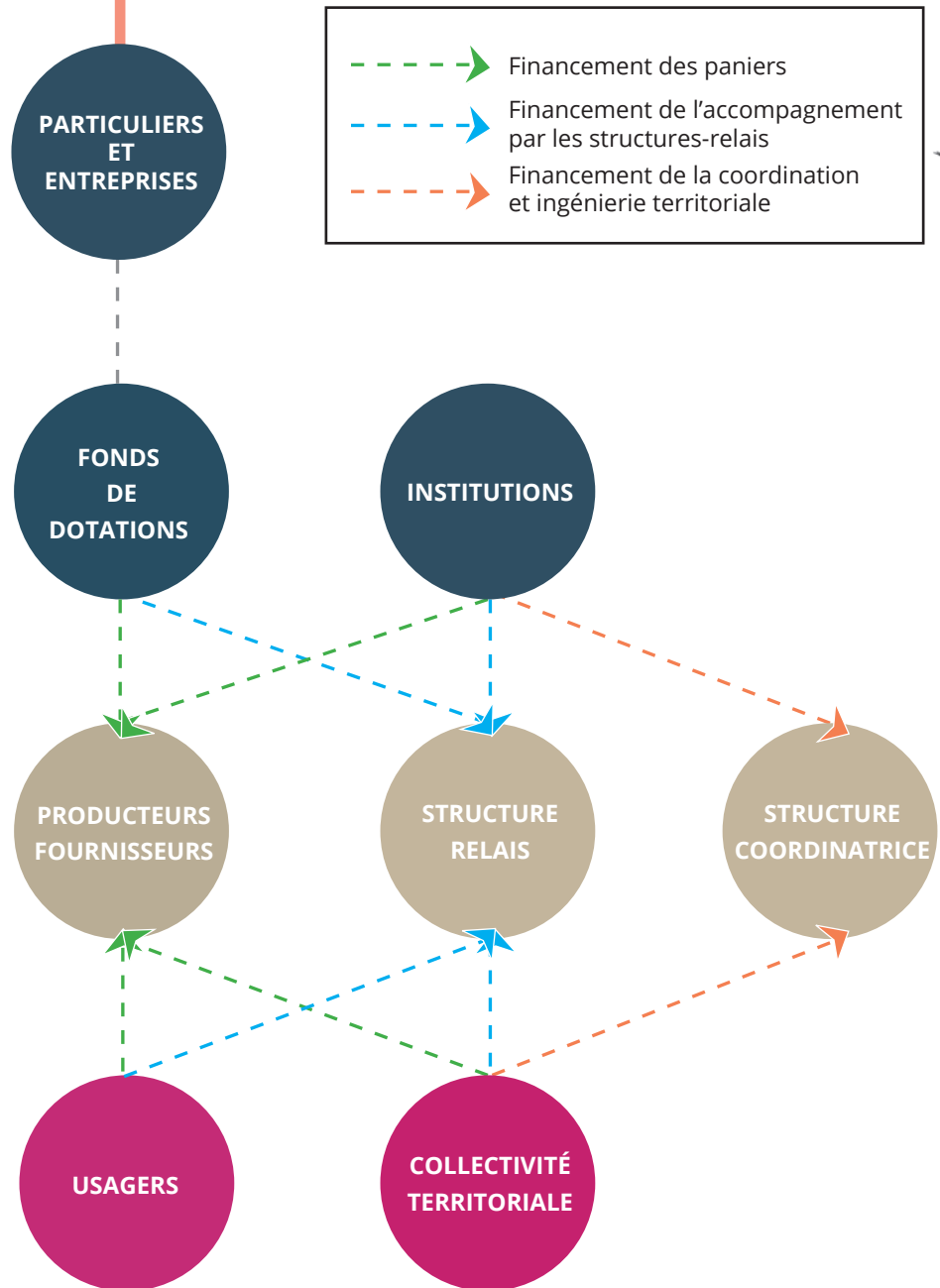
Examine les projets territoriaux et leur adéquation avec la Charte et propose les projets à financer au CA.

Un rapporteur de la Commission fait le lien avec le CA

Conseil d'administration
3 membres de droit :

- 1 représentant Bio HDF
- 1 représentant AMAP HDF
- 1 représentant des Anges Gardins

MODÈLE ECONOMIQUE



Les paniers sont financés par le **fonds de dotation**, qui finance également une partie du coût des ateliers animés par les structures relais.

La **collectivité territoriale** finance l'ingénierie et la coordination du dispositif par la structure coordinatrice Bio en Hauts-de-France et ses partenaires le réseau des AMAP Hauts-de-France et les Anges Jardins. Elle peut également abonder au financement du travail d'animation des structures-relais.

Les **institutions** telles que la région, les départements ou les services décentralisés de l'Etat financent également l'ingénierie et la coordination prioritairement, et le travail des structures relais éventuellement.

Les **usagers** financent une partie des paniers et une partie du travail des structures relais.

Le **fonds de dotation** finance directement les paniers auprès des agriculteurs. Il peut également financer une partie du coût des ateliers-cuisine directement aux structures-relais.

La **structure coordinatrice** ne reçoit que les sommes devant financer son travail d'ingénierie et de coordination.

La **collectivité territoriale** et les **institutionnels** peuvent également financer les structures relais pour le travail d'accompagnement des usagers.





Nord - Pas de Calais

MISE EN VALEUR DES TERRES D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

➔ SITUATION



➔ RÉSULTATS

5 hectares de terres publiques ont permis l'installation en agriculture biologique d'un couple de paysans, maraîchers et éleveurs de chèvres.

- Création de deux emplois à temps plein et d'un point de vente à la ferme.
- Certification bio de 5ha sur une zone à enjeu Eau Potable (source : Agence de l'Eau Artois Picardie).
- De nouvelles coopérations collectivités-associations-citoyens.
- Des producteurs sensibilisés à l'agriculture biologique par l'arrivée d'un jeune installé.

➔ DISPOSITIFS UTILISÉS

- > **Recensement** des terres publiques.
- > **Diagnostic** foncier agricole et animation territoriale.
- > **Rédaction** d'un Bail Rural Environnemental.
- > **Modification** de PLU.
- > **CAAP'AGGLO : Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaine (d'Agglomération) ;** politique publique régionale

EN 2013, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS (CAD) mettait en place un Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'AGGLOmération (CAAP'AGGLO) avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais et ses partenaires de l'agriculture et de l'alimentation. Deux années plus tard et avec l'appui de Terre de Liens Nord-Pas de Calais, un couple de maraîchers et éleveurs de chèvres bio s'installe sur 5 hectares de terres de la Communauté d'Agglomération à Cantin.



Contexte

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) se caractérise par une forte urbanisation avec plus de 150.000 habitants sur 35 communes. Le territoire n'échappe pas à la diminution drastique du nombre d'agriculteurs entre 2000 et 2010 (moins 26 % selon le RGA) et de la diminution de sa surface agricole utile. Mais l'urbanisation n'explique pas à elle seule la diminution du nombre d'agriculteurs et les enjeux de transmission et d'installation sont prédominants pour maintenir un tissu de fermes sur le territoire. Par ailleurs, avec le classement du Bassin minier à l'UNESCO, certaines caractéristiques paysagères sont à protéger et à valoriser. La préservation d'une eau de qualité est également un enjeu majeur pour ce territoire producteur et exportateur d'eau potable.

Point de départ

En 2006, la CAD prend la compétence Trame Verte et Bleue. Elle décide d'élaborer un « schéma multifonctionnel », en mettant l'accent sur le soutien aux activités économiques en milieu rural. A ce titre, une politique « Circuits courts » voit le jour

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

La volonté d'un élu local, Jean-Luc Hallé, qui a su convaincre ses homologues de la nécessité de repenser l'agriculture périurbaine au regard des nouveaux enjeux qu'ils soient agricoles, alimentaires, sociétaux.

L'accompagnement de Terre de Liens et de l'ensemble des acteurs agricoles impliqués dans les projets de la CAD a joué le rôle de catalyseur dans la démarche, chacun apportant son expertise et ses compétences.

L'importance du dialogue entre les acteurs et de la co-construction tout au long du projet.

La motivation des porteurs de projets et leur intégration dans le territoire par l'accueil de la CAD et l'organisation de rencontres avec les agriculteurs de la commune.



➔ FREINS IDENTIFIÉS

- › **Un parcellaire** très morcelé qui a nécessité des échanges avec les agriculteurs en place.
- › **La recherche** d'un porteur de projet qualifié.
- › **La longueur des procédures** et le nombre d'éléments à vérifier : analyse agronomique et pollution des sols, modification de zonage, échanges parcellaires...



en 2009. Au fil des années, les partenaires de la CAD proposent de nombreuses actions pour favoriser la transmission et l'installation en agriculture, le développement de l'agriculture biologique, l'introduction de produits bio et locaux dans les cantines etc. Ce projet agricole prend de l'ampleur en 2013 via une contractualisation signée avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. C'est la signature du 1^{er} CAAP'AGGLO en Région : Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'AGGLOmération. Maintenir un tissu d'exploitation et favoriser les installations sur le territoire définissent le premier volet de cette politique. La CAD et ses partenaires mettent en place un programme d'actions sur l'usage et la gestion du foncier agricole afin de favoriser l'accès à la terre de porteurs de projets, de faire évoluer le rapport à la terre des élus, techniciens et acteurs du foncier du territoire et de mobiliser un groupe d'habitants sur la question foncière agricole.

Dès 2009, la CAD réalise un état des lieux de ses propriétés publiques et identifie 12 hectares de terres sur les communes de Cantin et Goeluzin, stockées depuis une dizaine d'années pour un projet de zone d'activité économique (Zone d'Activité Concertée dans le Plan Local d'Urbanisme) qui n'avait plus lieu d'être. S'en est suivi un travail d'identification des parcelles (analyse agronomique, cartographique...) et de construction d'un projet politique sur ce site afin d'orienter les terres vers une installation et/ou le développement de l'agriculture biologique. En 2015, dans le cadre du programme CAAP'AGGLO, l'association Terre de Liens Nord-Pas de Calais en partenariat avec la CAD et le Maire de Cantin, et en concertation avec les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, GABNOR, AFIP, réseau INP-PACT, Pôle Légume, agriculteurs...) a co-réalisé un diagnostic de ce foncier agricole qui propose plusieurs scénarios pour la mise en valeur du site.

Démarche

- rencontres avec les Maires des communes concernées afin de leur présenter les projets et les ambitions de la CAD en terme d'agriculture et d'alimentation, étude de sensibilité des mairies vis-à-vis du projet, diagnostic agricole communal,
- rencontres avec les agriculteurs concernés, afin de connaître leurs projets, leurs intérêts pour l'agriculture biologique et pour l'accueil d'un nouvel agriculteur sur la commune,
- recueil de tous les éléments techniques liés au dossier (zonage des parcelles, analyse de sol, possibilité d'amener de l'eau, de l'électricité sur le site, questions liés à l'habitat, à la propriété des terres...) afin de présenter au Vice-Président de

➔ PERSPECTIVES

- **Réaliser d'autres projets** comme celui de Cantin dans les communes du Douaisis. Une étude sera réalisée en 2016 afin d'évaluer le foncier agricole publique mobilisable et les enjeux de transmission de fermes à l'échelle de 15 communes.
- **Sensibiliser les agriculteurs déjà installés aux pratiques bio** et créer du lien entre les agriculteurs conventionnels ou biologiques et les nouveaux installés.



la CAD plusieurs scénarios pour ces parcelles (installation, création d'un espace test, création d'une parcelle test en AB...).

- définition d'un lot de parcelle : concertation étroite auprès de deux producteurs pour redéfinir un îlot parcellaire ; échanges parcellaires

Il résulte de ces actions le repérage d'un lot de 5 hectares de terres favorables pour une installation (sur les 12 hectares en propriété de la CAD).

Après validation politique du scénario « installation », un appel à candidature a été lancé. Le comité de sélection, composé de représentant de la chambre d'agriculture, de la SAFER, des associations du réseau INPPACT, du Maire de la commune de Cantin et des élus et techniciens de la CAD, a retenu le projet de Régis et Mélanie : une installation en maraîchage biologique et petit élevage de chèvres bio. La suite du projet s'est construite avec eux, en prenant en compte les besoins liés à leur installation : construction d'un bâtiment d'élevage, clôture d'une parcelle, plantation de haies, recherche de logement...

Le foncier : une triple réponse adaptée au projet :

1/Les porteurs de projets ont racheté une parcelle à la CAD afin de construire leur bâtiment d'élevage et de stockage et louent le reste des terres à la CAD avec un bail rural environnemental et un bail rural classique. Ils ont échangé quelques parcelles afin d'avoir un îlot de culture cohérent.

2/Grâce à la volonté communale, le Plan Local d'Urbanisme a été modifié permettant à ces terres, vouées à l'urbanisation, de retrouver leur vocation agricole (modification du zonage des parcelles). Régis et Mélanie habitent à proximité des terres, dans un logement social.

3/Une intégration au tissu local : La CAD a organisé à l'automne 2015 un apéritif de rencontre. Sur la parcelle, une dizaine de producteurs du secteur sont venus rencontrer Régis et Mélanie, pour connaître leur projet et échanger avec eux. Cette étape a permis à Régis de nouer des relations avec certains agriculteurs (entraide, mise à disposition de hangar, prêt de matériel, lien social, etc).

Régis est officiellement installé depuis le 1^{er} novembre 2015. Mélanie le rejoindra par la suite. L'état des lieux des parcelles réalisé avec la CAD et Terre de Liens NPDC a permis de localiser le futur bâtiment, les clôtures et les haies que les porteurs de projets vont planter, la parcelle d'1,80 ha qui sera remise en prairie... Le groupe local Terre de Liens, composé d'une dizaine d'habitants du territoire a enfin trouvé la réponse à la question « installer des paysans près de chez soi : rêve ou réalité ? » : qui est bel et bien devenu une réalité.

ÉTAPES CLÉS

- **2009** : la CAD lance un projet d'agriculture durable pour son territoire. Dans ce cadre, elle identifie ses terres publiques et celles préalablement stockées par la SAFER dont celles situées sur Cantin-Goelzin.
- **2013** : la CAD contractualise avec le conseil régional un CAAP'AGGLO qui lui permet d'obtenir des financements pour réaliser diverses actions dont celles liées au projet de Cantin.
- **Premier semestre 2015** : réalisation du diagnostic en partenariat entre la CAD et Terre de Liens NPDC et choix du scénario « installation » pour les parcelles identifiées.
- **Juillet 2015** : sélection des candidats à l'installation.
- **Novembre 2015** : installation officielle des porteurs de projets et signature des baux avec la CAD
- **Printemps 2016** : clôture de la parcelle, premiers semis et modification du zonage par la commune.